

2 jours - 12 heures

Hôtel Sofitel Jardin
Des Roses Rabat

» 22 et 23 Juin 2023

TARIF
8 000 Dhs HT

ANIMATEUR(S)

**Responsable expert en
conception des systèmes
de digitalisation des
processus d'achat public**

Plus de 20 ans d'expérience
professionnelle dans ce
domaine

Suite à la publication au Bulletin Officiel n° 7104 du 30 juin 2022 de l'arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires et à sa généralisation à partir du 1er août 2023, le cabinet Mouvement Conseil organise un séminaire relatif à ce sujet, afin de préparer les différents intervenants dans le processus de passation des marchés publics, à maîtriser aussi bien les dispositions législatives et réglementaires, que les prérequis fonctionnels et techniques liés à la digitalisation des processus de passation des marchés publics et des cautions provisoires dématérialisées.

Public concerné

- Gestionnaires publics et semi-publics, ordonnateurs, responsables de programmes
- Responsables et cadres des achats, responsables et cadres des commissions d'appels d'offres, responsables et cadres informatiques.

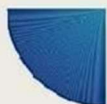
Objectifs de la formation

- Présenter les dispositions législatives et réglementaires régissant la digitalisation des processus de passation des marchés publics.
- Présenter les implications juridiques et procédurales introduites par l'entrée en vigueur de l'obligation de la soumission électronique et la caution provisoire dématérialisée.
- Maîtriser les prérequis fonctionnels et techniques liés à la digitalisation des processus de passation des marchés publics et des cautions provisoires dématérialisées.
- Maîtriser les modalités pratiques liées à la digitalisation des processus de passation des marchés publics et des cautions provisoires dématérialisées.

Programme de la formation

- Présentation des dispositions législatives et réglementaires régissant la signature électronique à valeur probante.
- Présentation des axes majeurs de la digitalisation des processus de passations des marchés publics.
- Présentation des modalités réglementaires et pratiques de publication des différents documents prévus par la réglementation en vigueur.
- Présentation des modalités réglementaires et pratiques liées au dépôt des plis des concurrents par voie électronique.
- Présentation des modalités réglementaires et pratiques liées à l'ouverture et à l'évaluation des offres des concurrents par voie électronique.
- Présentation des modalités réglementaires et pratiques liées à la digitalisation des cautions provisoires et des mainlevées y afférentes.
- Analyse et maîtrise des risques liés aux processus digitalisés de passation des marchés publics.
- Discussion des meilleures pratiques à adopter pour une parfaite maîtrise des implications juridiques et techniques des processus digitalisés de passation des marchés publics.
- Questions/réponses

RENSEIGNEMENTS
TEL : 06 63 62 08 02.



MODALITES D'INSCRIPTION A LA FORMATION
DIGITALISATION DES PROCESSUS DE
PASSATION DES MARCHES PUBLICS
ET DES CAUTIONS PROVISOIRES

Administration/Organisme

Raison Sociale _____

Adresse _____ Ville _____

Le Responsable Formation

Nom _____

Prénom _____

Tél _____ E-mail _____

Participants

Nom et Prénom	Fonction	Email	Tél

Tarif

8 000 Dhs HT soit 9 600 TTC Par Personne

Forfaits incluant les 02 jours de formation, avec déjeuners et pauses café, ainsi que les supports de formation papier et électronique, et le certificat délivré par Mouvement Conseil

Le cabinet Mouvement Conseil est éligible au remboursement OFPPT.

Règlement

Par Virement Bancaire au compte : ATTIJARIWAFABANK

Dar Al Moukawil Rabat N° 007 810 0014993000000402 83

Merci de remplir la présente fiche et nous la renvoyer en version scannée par

Email sur : contact@mouvement.ma ou par Fax N° : 05 37 67 51 44

Date

Signature et cachet de l'organisme